



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités

# RÉUNION DE COORDINATION DE L'OFFRE DE FORMATION LINGUISTIQUE

18/09/2025

# Ordre du jour

- 1) Information sur les évolutions récentes dans le champ de la formation linguistique
- 2) Etat des lieux de l'offre linguistique complémentaire disponible et mobilisable sur le territoire
- 3) Présentation par le CARIFOREF de leur cartographie
- 4) Coordination des initiatives
- 5) Conclusion

# Introduction

## □ Objectifs :

- ✓ Partager les informations sur les évolutions récentes qui impactent la formation linguistique des étrangers
- ✓ Présenter l'offre de formation disponible et mobilisable dans notre région
- ✓ Echanger sur les pistes de coordination et d'évolution

# Introduction

## □ Pour commencer, quelques définitions utiles :

Un **étrangers primo-arrivé (EPA)** : étranger en situation régulière sur le territoire français, signataire du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) et qui a vocation à se maintenir durablement en France. Ils sont considérés comme primo-arrivants pendant les cinq premières années de leur installation.

Un **bénéficiaire d'une protection internationale (BPI)** : étrangers qui, suite au dépôt de leur demande d'asile, ont obtenu une réponse positive et se voient reconnaître le bénéfice du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire.

Le **contrat d'intégration républicaine (CIR)** est conclu entre l'État français et tout étranger non européen admis au séjour en France et souhaitant s'y installer durablement, sauf exceptions. Le signataire s'engage à suivre des formations pour favoriser son insertion dans la société française.

# 1) Information sur les évolutions récentes dans le champ de la formation linguistique

## □ Dispositions issues de la loi CIAI :

La loi du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration (CIAI) a apporté plusieurs évolutions dans le champ de la formation linguistique.

Deux dispositions :

- Article 20 : **rehaussement du niveau de langue** requis pour obtenir une carte de séjour pluriannuel, une carte de résident ou la nationalité
- Article 23 : **contribution des employeurs à la formation linguistique** des étrangers sur leur temps de travail

## 1) Information sur les évolutions récentes dans le champ de la formation linguistique

### **Dispositions issues de la loi CIAI** : Art 20 – rehaussement du niveau de langue

- La loi instaure une exigence linguistique de maîtrise de la langue française pour les demandeurs d'une carte de séjour pluriannuel signataires d'un CIR – **niveau A2**

Changement d'approche : passage d'une obligation de moyens (suivre la formation linguistique de l'OFII) vers une obligation de résultat (obtenir le niveau A2).

-> **Cette disposition ne s'applique pas aux BPI** qui se voient délivrer une carte de résident (10 ans) ou une carte de séjour pluriannuelle (4 ans)

- La loi rehausse les exigences de maîtrise de la langue pour les demandes de **carte de résident** et pour **l'accès à la nationalité française**, respectivement à un niveau **B1 et B2**

## 1) Information sur les évolutions récentes dans le champ de la formation linguistique

### Dispositions issues de la loi CIAI : Art 20 – rehaussement du niveau de langue

Modalités de mise en œuvre :

- Les formations linguistiques de l'OFII viseront **l'atteinte du niveau A2** (au lieu du A1 jusqu'à récemment)
- Pour justifier du niveau de maîtrise de langue française requis, l'étranger devra :
  - Présenter **l'une des certifications reconnues** : test de connaissance en français Intégration, Résidence et Nationalité (**TCF IRN**) ou le test d'évaluation en français (**TEF**)
  - Ou présenter un diplôme français dont le **DELF**
- Ces certifications sont à la charge des étrangers.

**Le rehaussement des exigences de langue entrera en vigueur le 01/01/2026 (décret du 15 juillet 2025).**

## 1) Information sur les évolutions récentes dans le champ de la formation linguistique

### Dispositions issues de la loi CIAI : Art 23 – contribution des employeurs à la formation linguistique des étrangers

La loi CIAI modifie le code du travail en introduisant, pour les employeurs :

- La possibilité de **proposer dans le plan de développement des compétences**, des actions visant à atteindre une connaissance de la langue française à un niveau égal ou supérieur au niveau A2 ;
- L'obligation de **dégager du temps de travail avec maintien de la rémunération**, aux salariés signataires de CIR engagés dans une formation linguistique (visant à atteindre une connaissance de la langue française au à un niveau égal ou supérieur au niveau A2) ;
- L'obligation d'accorder une **autorisation d'absence de plein droit** pour les salariés signataires d'un CIR prenant des cours de français (visant un niveau de langue égal ou supérieur au niveau A2 et dans la limite d'une durée fixée à 28h) financés par leur compte personnel de formation.

**Dispositions applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.**

## 1) Information sur les évolutions récentes dans le champ de la formation linguistique

- **Dispositions issues de la loi CIAI** : Art 23 – contribution des employeurs à la formation linguistique des étrangers

**Des outils de communication et d'information sont disponibles :**

- Un document d'information pour les étrangers primo-arrivants réalisé par la DGEF
- Un document d'information pour les acteurs réalisé par la DGEF.

## 1) Information sur les évolutions récentes dans le champ de la formation linguistique

### □ Evolution des marchés de la formation linguistique de l'OFII

# Le parcours d'intégration républicaine

**En signant le CIR, les étrangers primo-arrivants s'engagent à :**

- **Respecter les valeurs essentielles de la société française et les principes de la République**
- **Participer avec assiduité et sérieux aux formations prescrites par l'OFII :**
  - ❖ Formation civique de 4 jours ;
  - ❖ Formation linguistique, si leur niveau de français est inférieur au niveau A2 (contre A1 précédemment) du Cadre européen de référence pour les langues (CECRL).
- **Suivre les orientations prescrites par l'OFII**

## La formation linguistique – Marché CIR 2025

Positionnement linguistique basé sur les compétences à l'écrit et à l'oral, avec deux modalités de formation possibles en fonction du résultat de ce positionnement :

- Parcours linguistique de 600 heures au sein d'un centre de formation, avec la possibilité d'adapter le rythme de formation aux contraintes personnelle et/ou professionnelles. ***En présentiel et destiné au public allophone.***
  - Apprentissage autonome sur une plateforme de formation linguistique (FRELLO) avec possibilité de se connecter de façon illimitée. ***Destiné aux signataires infra-A2 qui ne répondent pas aux critères d'orientation vers le parcours de 600 heures.***
- ➔ Objectif si les étrangers primo-arrivants acceptent la formation proposée : les accompagner vers l'atteinte du niveau A2, obligatoire pour l'obtention d'une carte de séjour pluriannuelle.

# La formation linguistique – Marché CIR 2025

- **La formation linguistique de 600 heures (1/2) :**

**Validation de la préconisation de formation linguistique par l'auditeur OFII et vérification lors de l'entretien personnalisé que le signataire accepte cette orientation.**

Possibilité pour le signataire de refuser le parcours OFII (à consigner dans CIR NG et retranscrit sur le contrat) pour suivre tout parcours de son choix lui permettant d'atteindre du niveau A2 requis mais **valorisation systématique de l'offre OFII lors de l'entretien personnalisé (parcours d'apprentissage sécurisé et gratuit)**.

➤ *Principaux points organisationnels de la formation présentielle :*

- Une fois accepté par le signataire, il devient obligatoire et soumis à des conditions de sérieux et assiduité.
- Limitation des groupes de formation à **12 apprenants**, avec **3 rythmes de formation** : intensif, semi-intensif et extensif.

# La formation linguistique – Marché CIR 2025

- **La formation linguistique de 600 heures (2/2) :**

- Intégration de la possibilité de proposer un rythme de formation adapté aux contraintes d'un salarié qui peut demander un aménagement spécifique de son temps de travail pour suivre la formation prescrite (art. 23 loi CIAI).
- Suppression du bonus d'heures et du parcours B1.
- Maintien des évaluations intermédiaires (au bout de 400 heures), avec une possibilité de sortie anticipée, et finales.

**!! A la demande de CSP (carte de séjour pluriannuelle), présentation obligatoire en Préfecture d'une certification de niveau A2 (écrit et oral) : niveau constaté lors de l'évaluation finale pas suffisant pour justifier de ce niveau.**

# La formation linguistique – Marché CIR 2025

- **La formation linguistique asynchrone (FRELLO) :**

Mise à disposition d'une **plateforme d'apprentissage du français en asynchrone visant à l'atteinte du niveau A2**, pour les signataires éligibles à la FL ne répondant pas aux critères d'orientation vers le parcours de 600 heures :

- Licence adressée par lien sécurisé via la messagerie du signataire
- Licence valable 12 mois à compter de la date d'inscription, non renouvelable, gratuite et utilisable de façon illimitée en autonomie complète;

## Le renouvellement du titre de séjour

En respectant les **engagements** du CIR : assiduité et sérieux aux formations CIR, adhésion aux valeurs de la République et respect effectif des principes républicains,

... ainsi que des **autres conditions** requises (signature du contrat d'engagement à respecter les principes de la République notamment), les étrangers primo-arrivants peuvent demander à la préfecture :

- Une Carte de Séjour Pluriannuelle : sous réserve de la présentation d'une certification de niveau A2 ;
- Une Carte de Résident : avec une certification de niveau B1 ;
- La naturalisation : avec une certification de niveau B2.

Certifications linguistiques obligatoires à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026

# Questions ?

## 2) Etat des lieux de l'offre linguistique complémentaire disponible et mobilisable sur le territoire

### Profil des étrangers primo-arrivants et analyse des besoins linguistiques actuels :

En 2024 : 5532 signataires d'un CIR (5 939 en 2023). Les étrangers primo-arrivants sont arrivés majoritairement au titre de l'immigration familiale (48 %).

#### Niveau de langue :

- 36 % avait un niveau infra A1 lors de la signature de leur CIR ;
- 71 % des étrangers primo-arrivants ayant suivi un parcours de formation linguistique de l'OFII ont atteint le niveau A1.

#### Emploi :

- 74 % des étrangers primo-arrivants ayant signé un CIR dans les Pays de la Loire en 2024 exerçaient une activité professionnelle dans leur pays d'origine
- 41 % déclarent travailler lors de l'entretien de signature du CIR ;
- L'agriculture est le principal secteur d'activité (17%), suivie par l'hôtellerie.

## 2) Etat des lieux de l'offre linguistique complémentaire disponible et mobilisable sur le territoire

### L'offre financées par l'appel à projets du BOP 104 en 2025 :

L'appel à projets régional du BOP 104 finance chaque année des actions à destination des étrangers primo-arrivants, afin de lever les freins à leur intégration en France et accélérer la mobilisation du droit commun.

Pour l'AAP 2025, la **priorité a été donnée au financement d'actions de formations linguistiques complémentaires aux parcours proposés par l'OFII**.

A l'issue de l'instruction des candidatures, **52 projets ont été retenus** dont **36 actions comportant de la formation linguistique** dont :

- Loire-Atlantique : **13 actions**
- Maine-et-Loire : **10 actions**
- Mayenne : **4 actions**
- Sarthe : **7 actions**
- Vendée : **2 actions**

L'ensemble de ces formations est en cours de référencement sur la cartographie du CARIFOREF.

## 2) Etat des lieux de l'offre linguistique complémentaire disponible et mobilisable sur le territoire

### □ L'offre financées par l'appel à projets du BOP 104 en 2025 :

Une variété de parcours de formation :

- La **majorité des formations visent l'atteinte du niveau A2** mais des parcours visent également la consolidation du niveau A1 et l'atteinte du B1 et du B2 ;
- Certaines formations intègrent une **préparation aux certifications ou du DELF** (diplôme d'études en langue française) ;
- Formations généralistes ou à visée professionnelle intégrant également l'apprentissage de vocabulaires techniques, la structuration d'un projet professionnel, des stages en entreprise...

Exemples d'actions de formation linguistique financées :

- ➔ **Loire-Atlantique – CAP Formation** : Parcours de formation intégré et personnalisé, alliant apprentissage du français, acculturation au monde professionnel et accompagnement vers l'emploi.
- ➔ **Sarthe – AISP** : Formation linguistique intensive et professionnalisante, conçue spécifiquement pour les besoins des secteurs en tension sur le territoire du Sud Sarthe. L'objectif est d'atteindre le niveau A2 du CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues) en y intégrant un fort volet de vocabulaire technique et de savoir-être professionnel.

## 2) Etat des lieux de l'offre linguistique complémentaire disponible et mobilisable sur le territoire

### Les actions linguistiques des CTAI signés en 2025 :

**Un CTAI, qu'est-ce que c'est ?** Les CTAI sont des contractualisations signées entre l'Etat et les collectivités territoriales qui visent à financer des actions en faveur de l'intégration des étrangers primo-arrivants, adaptées aux besoins identifiés par les collectivités sur leur territoire.

Dans la région, **9 collectivités** ont signé (ou vont signer) un CTAI en 2025.

La **formation linguistique est un axe obligatoire** des CTAI signés en 2025.

	Nantes
44	Conseil départemental de Loire-Atlantique
	La CARENE
	Angers
49	Saumur
	Mauges
53	Laval
	Le Mans
72	La Flèche

## 2) Etat des lieux de l'offre linguistique complémentaire disponible et mobilisable sur le territoire

### □ Les actions linguistiques des CTAI signés en 2025 - Exemples d'actions de formation linguistique :

	Action	Objectifs	Modalités	Associations partenaires
Mauges	Impulsion Pro - Un parcours vers l'autonomie professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les compétences linguistiques en contexte professionnel</li> <li>Faire découvrir le tissu économique local</li> <li>Accompagner l'appropriation des codes et usages du monde du travail</li> <li>Favoriser une orientation adaptée vers l'emploi ou la formation qualifiante</li> <li>Ancrer les bénéficiaires dans un parcours de remobilisation réaliste et valorisant</li> </ul>	Parcours intensif de 266 heures, déployé de mi-septembre à fin novembre 2025.	Forma.Clé
Le Mans	Formation Intensive en Français à Visée Professionnelle	Cette action vise un apprentissage intensif du français pour les primomigrants en proposant à la fois une formation à la langue du quotidien et à la langue du travail.	Formation de 176 heures - trois axes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Français en contexte personnel et professionnel</li> <li>- Français à visée professionnelle</li> <li>- Aide à l'orientation</li> </ul>	Maison des Langues – Le Mans Université

## 2) Etat des lieux de l'offre linguistique complémentaire disponible et mobilisable sur le territoire

### Les ateliers OEPRE 2025 – 2026 :

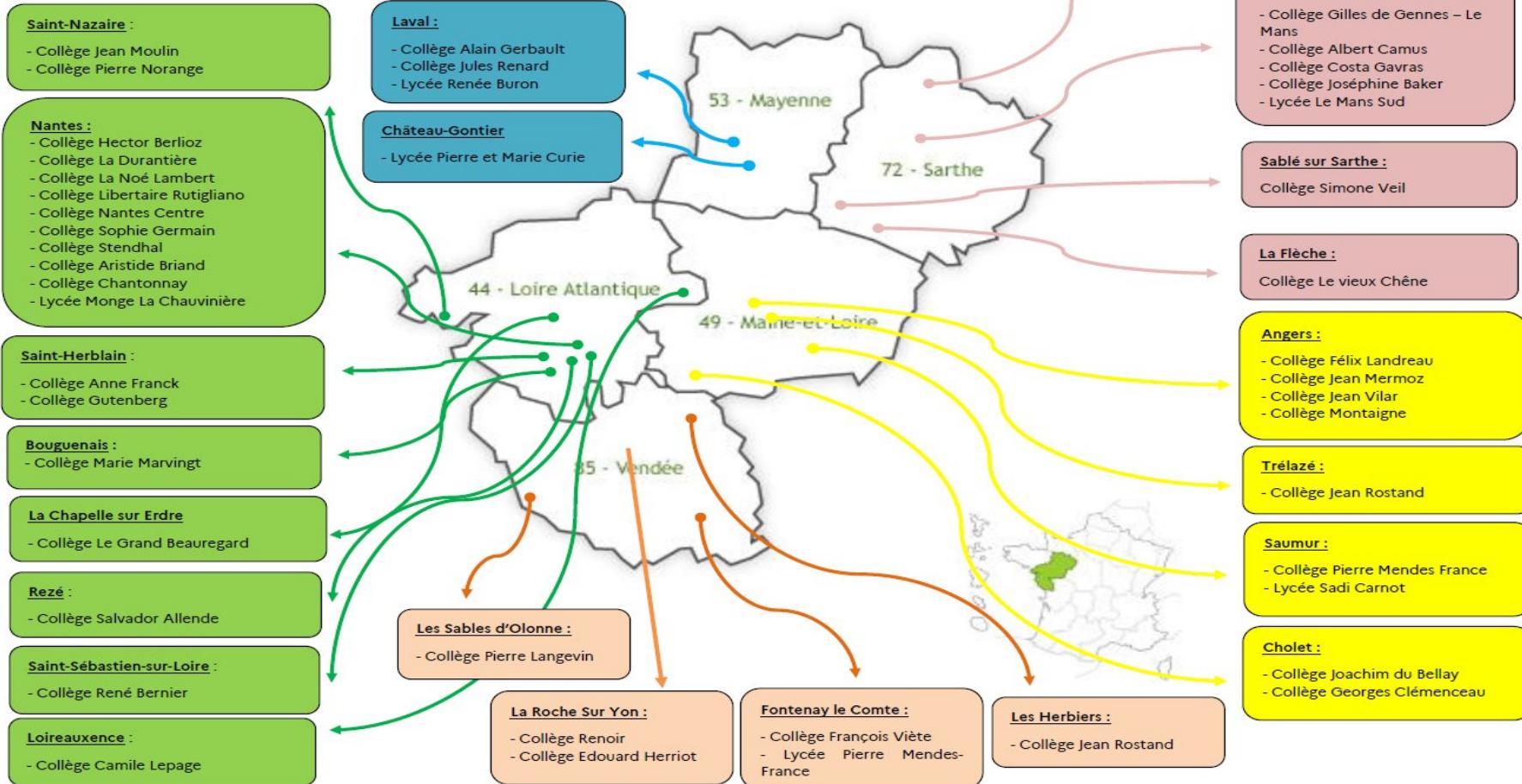
Le dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE) s'adresse aux **parents allophones** et vise à proposer, dans des établissements scolaires, des ateliers poursuivant trois objectifs :

- Renforcer la connaissance du fonctionnement et des attentes de l'école vis-à-vis des élèves et des parents ;
- Améliorer la connaissance des valeurs de la République et leur mise en œuvre dans la société française ;
- L'acquisition du français en lien avec l'école (comprendre, parler, lire et écrire pour coopérer avec l'école).

Pour l'année scolaire 2025 – 2026, **46 établissements accueilleront des ateliers OEPRE**.

**Carte des établissement scolaires du dispositif  
« Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants »  
2025 – 2026**

**46 ateliers ouverts**



## 2) Etat des lieux de l'offre linguistique complémentaire disponible et mobilisable sur le territoire

**Les actions du Conseil régional des Pays de la Loire**

# PREPA CLES AVENIR FLE

18 SEPTEMBRE 2025



# DANS PREPA CLES AVENIR ET DANS 1 EMPLOI = 1 FORMATION



- *Nous avons deux formats de PREPA CLES AVENIR dans lesquels nous formons au français langue étrangère :*
  - **PCA FLE**
  - **PCA FLE sectorisé**
- *Et des modules dans 1 emploi = 1 formation que nous souhaitons encore développer*

# LES FORMATIONS FLE, LES CHIFFRES



**30 sessions de PCA FLE  
Et 12 sessions sectorisées**

	Somme de Effectif prévisionnel	Somme de Nombre de Stagiaires
Employé(e) Commercial(e) en magasin avec module FLE	13	0
Métiers du bâtiment - FLE (Intention d'embauche)	12	12
PREPA Clés Avenir « FLE »	462	267
PREPA Clés Avenir « FLE » FLE - Sectorisé service à la personne	23	0
PREPA Clés Avenir « FLE » Formation FLE	10	0
PREPA Clés Avenir « FLE » Prépa Clés Avenir Sectoriel Hôtellerie Restauration	14	11
PREPA Clés Avenir « FLE » propriété	12	12
PREPA Clés Avenir « FLE » secteur services aux personnes et à la collectivité	13	11
PREPA Clés Avenir « FLE » Sectoriel services à la personne	12	0
PREPA Clés Avenir « FLE » sectorisé hôtellerie - restauration	10	0
PREPA Clés Avenir « FLE » sectorisé petite enfance	19	13
PREPA Clés Avenir FLE - Sectoriel Hotellerie-Restauration	16	15
Préqualification FLE Bâtiment	10	10
Titre professionnel agent magasinier Option renforcement de compétences linguistiques FLE+ CACES R489 1B 3 (Intention d'embauche)	9	0
<b>Somme</b>	<b>635</b>	<b>351</b>

# LES PUBLICS

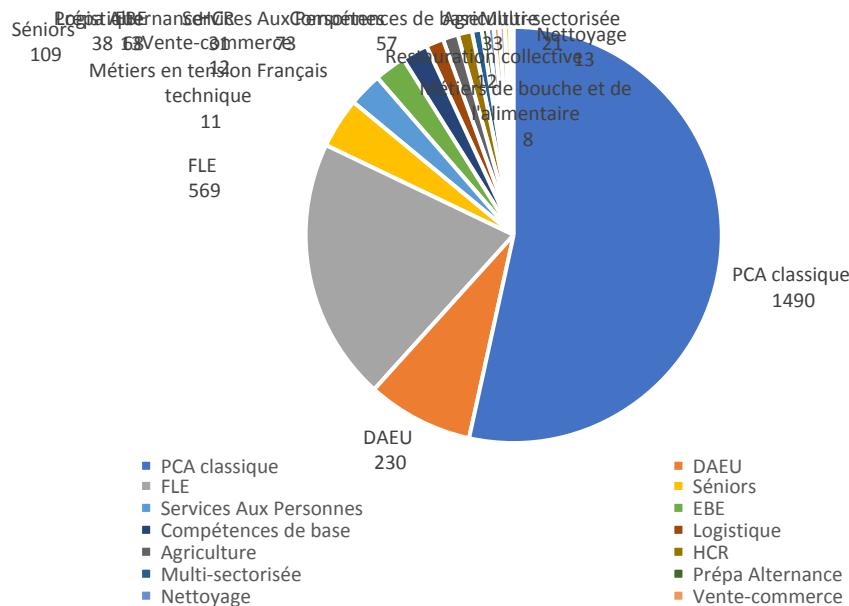


Tranche d'âge	F	M	Total
< 18 ans		5	5
18 - 25 ans	33	48	81
26 - 29 ans	25	29	54
30 - 34 ans	29	18	47
35 - 44 ans	68	34	102
>= 45 ans	42	20	62
<b>Total</b>	<b>197</b>	<b>154</b>	<b>351</b>

Question : certification la plus élevée obtenue ?

Niveau certification	1	3	4	5	6	Aucune	Total
< 18 ans						5	5
18 - 25 ans	1	4	1			75	81
26 - 29 ans			2	1	2	49	54
30 - 34 ans		1	1		2	43	47
35 - 44 ans	1	1	1	1		97	102
>= 45 ans	2			1	1	58	62
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>327</b>	<b>1</b> <b>351</b>

## VENTILATION DES PLACES PAR TYPE DE SESSION



38% des places dévolues à des PCA dédiés ou sectorisés dont 20% à des places FLE

## 2) Etat des lieux de l'offre linguistique complémentaire disponible et mobilisable sur le territoire

### Les actions de France Travail

## 2) Etat des lieux de l'offre linguistique complémentaire disponible et mobilisable sur le territoire

**Les actions du Conseil départemental de Loire-Atlantique**

## 2) Etat des lieux de l'offre linguistique complémentaire disponible et mobilisable sur le territoire

### Les actions des Missions locales

## 2) Etat des lieux de l'offre linguistique complémentaire disponible et mobilisable sur le territoire

### Les autres dispositifs mobilisables – OPCO

# CARIFOREF PAYS DE LA LOIRE – REFERENCEMENT DE L’OFFRE LINGUISTIQUE A DESTINATION DES PRIMO-ARRIVANTS

18 septembre 2025 – DREETS Pays de la Loire



## Offre de formation collectée

---

Depuis 2018, le Réseau des Carif-Oref et les Carif-Oref sont missionnés par la DIAN (Direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité) pour collecter, référencer et mettre à disposition l'offre de formation linguistique à destination des primo-arrivants.

L'offre référencée est liée :

- aux dispositifs suivants
  - [Ouvrir l'école aux parents \(OEPRE\)](#)
  - [Parcours linguistiques OFII](#)
  - [Actions socio-linguistiques complémentaires au CIR \(ASL\)](#)
  - [Accueil et intégration des migrants dans l'enseignement supérieur \(AIMES\)](#)
  - [PREPA Clés Avenir « FLE » \(Région Pays de la Loire\)](#)
  - [Stratégie départementale d'insertion Loire-Atlantique \(Département Loire-Atlantique\)](#)

Ou

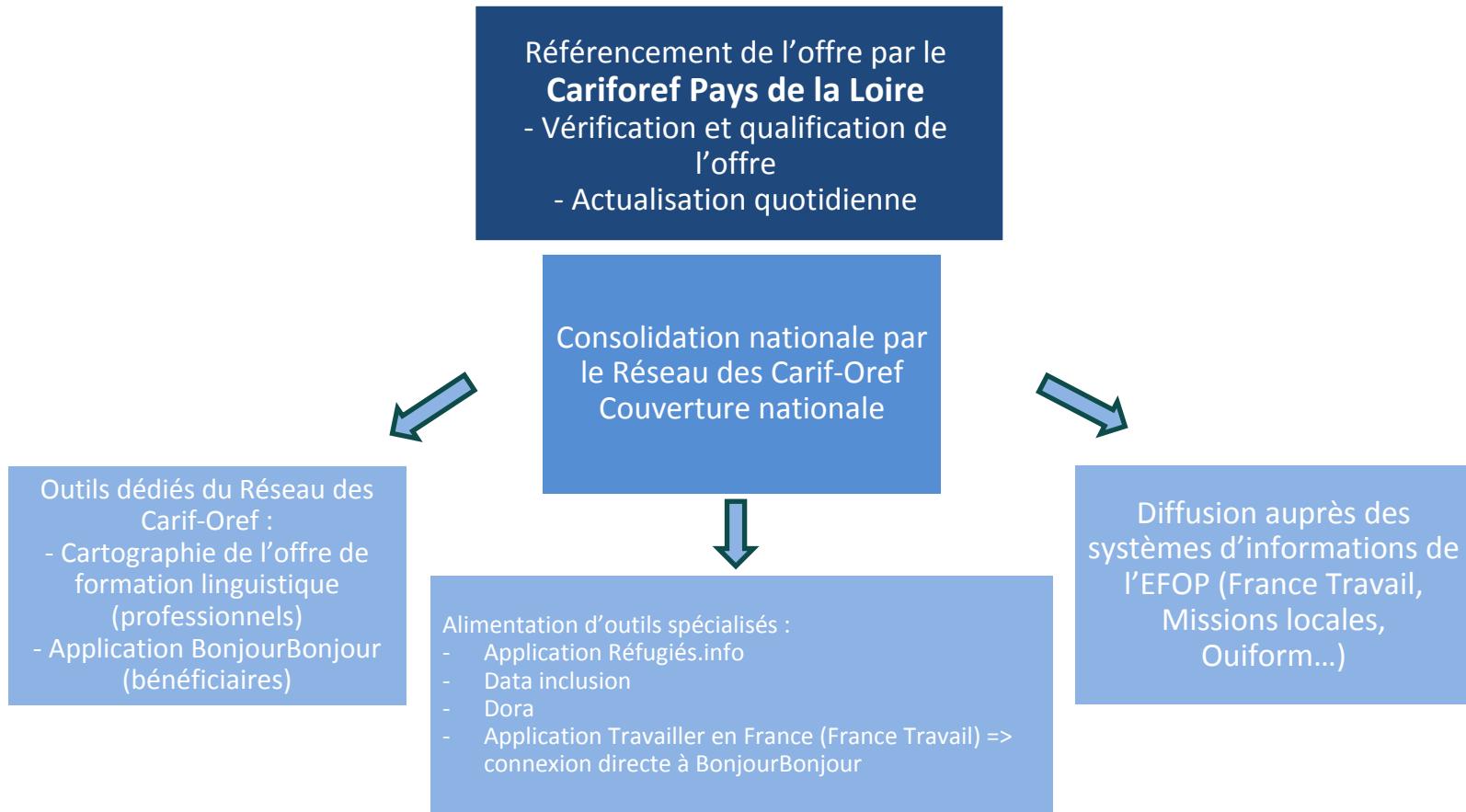
- aux certifications présentes dans le [tableau des certifications de français](#) qui fait le lien avec le Cadre européen commun de référence pour les langues et différentes nomenclatures emploi-formation.

Les organismes dispensant ces formations doivent être déclarés comme organisme de formation auprès de la DREETS (numéro de déclaration d'activité actif).

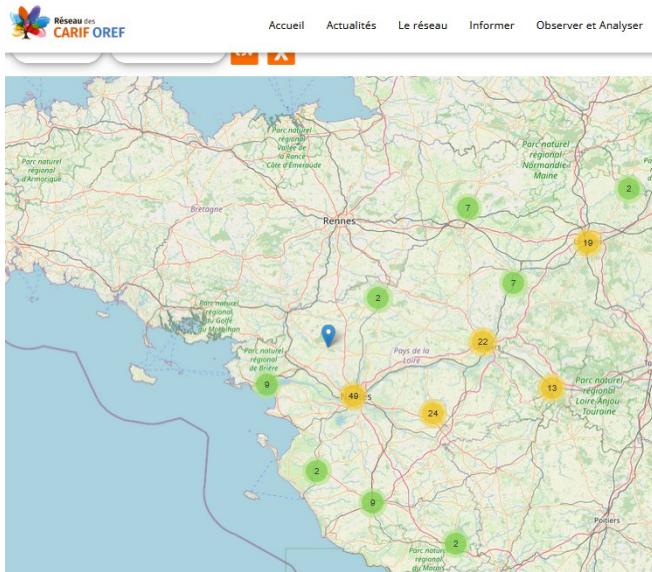
*Une exception est mise en place pour des associations qui entrent dans le cadre du marché ASL.*

*L'offre de formation est disponible sur les sites [Choisir Mon Métier PDL](#) et [Pro Choisir Mon métier PDL](#)*

## Diffusion de l'offre de formation linguistique à destination des primo-arrivants



## **Diffusion de l'offre de formation linguistique à destination des primo-arrivants**



La cartographie de l'offre de formation linguistique est accessible depuis le site du Réseau des Carif-Oref. Elle a été conçue pour les professionnels accompagnant les primo-arrivants dans leur parcours de formation de français. Elle est actualisée quotidiennement.

PREPA Clés Avenir « FLE » Sectoriel services à la personne	44	Trignac	03/11/2025 06/03/2026	Léo Lagrange Formation	CFP Presqu'île - site Trignac
Actions socio-linguistiques complémentaires du CIR - ASL	72	La Flèche	28/10/2025 31/12/2025	AlSP - La Flèche	AlSP - La Flèche

## Diffusion de l'offre de formation linguistique à destination des primo-arrivants

---

### Bonjour BonJour

#### Cours de FLE A1-A2 écrit

avec Espaces Formation

 Du 18/02/2025 au 23/01/2026

 Nantes

 À 4.2 km de Nantes (44)



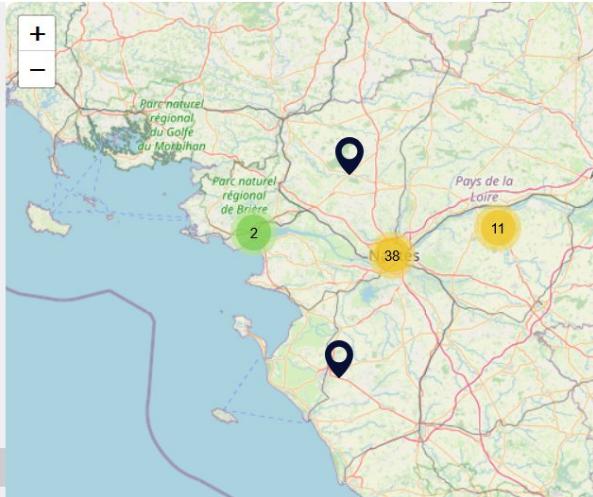
#### PREPA Clés Avenir « FLE »

avec CFP Presqu'île

 Du 02/09/2025 au 19/12/2025

 Nantes

 À 4.2 km de Nantes (44)



[BonjourBonJour](#) est un site internet et une application à destination des primo-arrivants.

Elle a pour objectif d'aider ce public à trouver une formation de français à proximité de son lieu de vie. L'actualisation des informations est quotidienne.

## Diffusion de l'offre de formation linguistique à destination des primo-arrivants

---



### **data·inclusion**

Recenser toute l'offre d'insertion sociale et professionnelle de France

**Une partie de l'offre de formation** visible sur la cartographie de l'offre de formation linguistique et Bonjourbonjour est également transmise via Offre Info (flux du Réseau des Carif-Oref) à Data Inclusion et Dora.

L'offre concernée est liée aux domaines de formation (Formacode) :

- Alphabétisation
- Français mise à niveau
- Français langue étrangère



## Pour en savoir plus...

---

Référencer de l'offre de formation : [offre@cariforef-pdl.org](mailto:offre@cariforef-pdl.org) - 02 40 20 40 20

Circuit de diffusion de l'offre de formation : <https://pro.choisirmonmetier-paysdelaloire.fr/les-avantages-de-sofi/>

Aider les demandeurs d'emploi, salariés, apprentis, pro de l'EFOP et employeurs à en savoir plus sur les formations et les aides possibles ou être orienté vers le bon contact : [0800 200 303](tel:0800200303)

Consulter une veille actualisée sur le sujet: <https://pro.choisirmonmetier-paysdelaloire.fr/mission-du-reseau-du-carif-oref-en-lien-avec-la-dian/>

Participer au webinaire « [Primo-arrivants : le point sur l'actualité de la formation linguistique](#) » organisé le 9 octobre de 11h à 12h dans le cadre du programme de professionnalisation du Cariforef.

Abonnez vous à la  
[Newsletter  
hebdomadaire](#)

Suivez nous sur  
[Facebook](#) et [Linkedin](#)



## 4) Coordination des initiatives

Discussion avec les participants :

- Evaluation des **lacunes dans l'offre de formation linguistique actuelle et des compléments souhaitables** ;
- Identification des **synergies potentielles** entre les offres et les projets ;
- Discussion sur les opportunités de collaboration : organisation de **groupes de travail techniques** ?  
Proposition de thématiques ?

## 5) Conclusion



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**